

ANNEXES

Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs du nombre d'orphelins secourus en fonction de la situation de l'orphelin et des régions.

31-10-15				
Provinces	Enfants secourus en famille	Enfants placés chez les nourriciers	Enfants placés dans les établissements	Totaux
Agglomération bruxelloise	97	13	3	113
Brabant	874	59	31	964
Anvers	797	40	9	846
Fl. Occidentale	107	16	24	147
Fl. Orientale	536	94	10	640
Hainaut	534	92	6	632
Limbourg	269	12	2	283
Liège	829	43	2	874
Luxembourg	116	11	8	135
Namur	1423	83	76	1582
	5582	463	171	6216

Source : AGR, Fonds du CNSA, n°1019, *Rapport mensuel sur l'activité de la section : Aide et protection aux œuvres de l'enfance*, octobre 1915, p. 10.

31-01-1916				
Provinces	Enfants secourus en famille	Enfants placés chez les nourriciers	Enfants placés dans les établissements	Totaux
Agglomération bruxelloise	78	10	10	98
Brabant	1674	68	17	1759
Anvers	1007	52	6	1065
Fl. Occidentale	154	45	34	233
Fl. Orientale	1107	122	29	1258
Hainaut	1316	101	11	1457
Limbourg	313	5	6	324
Liège	877	44	2	923
Luxembourg	276	22	10	308
Namur	1675	98	119	1892
	8476	567	244	9317

Source : AGR, Fonds du CNSA, n°1021, *Rapport mensuel sur l'activité de l'œuvre : Aide et Protection aux œuvres de l'enfance*, janvier 1916, p. 8.

30-06-17				
Provinces	Enfants secourus en famille	Enfants placés chez les nourriciers	Enfants placés dans les établissements	Totaux
Agglomération bruxelloise	849	29	101	979
Brabant	1818	37	21	1876
Anvers	1052	36	49	1137
Fl. Occidentale	715	28	4	747
Fl. Orientale	1186	33	7	1226
Hainaut	1354	63	31	1448
Limbourg	358	8	16	382
Liège	1199	50	22	1271
Luxembourg	392	21	59	472
Namur	1142	76	102	1320
	10065	381	412	10858

Source : AGR, Fonds du CNSA, n°1109, *Rapport sur l'activité de l'Œuvre Nationale des orphelins de la guerre du 1^{er} Janvier au 30 juin 1917*, p. 11.

Les tableaux démontrent, premièrement, qu'au début de l'entrée en fonction de l'Œuvre Nationale des Orphelins de la Guerre, les effectifs augmentent très rapidement. On passe de 6.216 orphelins à 9.317, trois mois plus tard on constate une augmentation d'environ 3.000 orphelins. Alors qu'en un an et demi (de janvier 1916 à juin 1917) l'effectif augmente de moitié moins (environ 1.500 orphelins supplémentaires). De plus, ces tableaux permettent de constater que les secours en famille sont de loin privilégiés par rapport à la mise en nourrice et le placement en établissements. Enfin, les divergences régionales sont constatables : Namur par exemple, est la province qui a le plus recours au placement des orphelins (bien que celui-ci reste fortement minoritaire). C'est également cette province qui répertorie le plus d'orphelins en novembre 1915, preuve de sa réactivité et du bon fonctionnement du comité régional. Des remarques inverses peuvent être émises pour l'agglomération bruxelloise.

Annexe 2 : Récapitulatif des catégories d'orphelins secourus en famille, barème de l'intervention de l'O.N.O.G.¹

4 CATEGORIES D ORPHELINS :	
ENFANTS ADMIS DEFINITIVEMENT	
1ERE CATEGORIE : Enfants dont le père ou le soutien soldat a été tué ou mutilé au point de ne plus pouvoir subvenir à ses besoins	Secours mensuel accordé par l'œuvre à chaque enfant
a) Enfants légitimes d'un soldat tué	
Mère en vie	7,50
Mère décédée (secours B suffisant)	
b) Enfants naturels reconnus d'un soldat tué	
Pour le 3e enfant et chacun des suivants	7,50
c) Enfants dont le soutien, soldat a été tué	
Pour le 2ème enfant et chacun des suivants, s'il y a secours B	15,00
Pour chaque enfant s'il n'y a pas secours B	15,00
2 EME CATEGORIE : Enfants dont le père ou le soutien civil a été tué ou mutilé au point de ne plus pouvoir subvenir à ses besoins	
(Les enfants mutilés eux-mêmes sont assimilés à cette catégorie)	15,00
ENFANTS ADMIS TEMPORAIREMENT	
3 EME CATEGORIE : Enfants dont le père ou le soutien est sous les drapeaux ou prisonnier	
a) Enfants dont le père est sous les drapeaux	
Mère en vie pour le 3e enfant	5,00
Pour chaque enfant suivant	1,50
Mère décédée (secours B suffisant)	
b) Enfants dont le soutien est sous les drapeaux	
Mère en vie	12,00
Mère décédée, pour le 2e enfant s'il y a secours B	10,00
Pour le 3e enfant et les suivants s'il n'y a pas secours B	12,00
Pour chaque enfant s'il n'y a pas secours B	12,00
4EME CATEGORIE : Enfants dont le père ou le soutien civil est prisonnier	9,00

¹ AGR, Fonds du CNSA, N°1015, *Aide et protection aux œuvres de l'enfance. Rapport sur les travaux de la section jusqu'au 31 décembre 1915*, p. 35 – 36.

Annexe 3 : Illustration de L. Raemaekers servant à la propagande du Belgian Orphan Fund².



² AGR, T 473 : *Section scandinave du Belgian Orphan Fund. 1916 – 1922, 3 : Circulaire pour la Norvège (rédigée par Adrien de Gerlache de Gomery), drapeaux, affiches et divers*, Londres, s.d.

Annexe 4 : Circulaire de propagande du Belgian Orphan Fund³.

“ My Little Ones ”

What will History record of the ravage of Belgium? There will be the loathsome truth of Prussian brutality and outrage, and in sharp redeeming contrast there will be set off the glorious gallantry of the Belgian soldiers and the heroism of their



splendid King. Yes, and there will be something more to be written. Our children's children will read how the humane men and women of the world, rich and poor alike, came to the succour of the poor Belgian people, and housed, clothed and fed them—sometimes at great sacrifice—and made it possible for them to build up a higher nation in the country that was won back for them. Now here is a picture of the King who fought and is fighting side by side with his men in the trenches.

³ BELGIAN ORPHAN FUND, *My little ones*, Londres, 1916 [En Ligne], dans *KBR*, URL : <http://uurl.kbr.be/1000950> (consulté le 24/05/2017).

The brave men of the Allies will sweep his country clear for King Albert, but they cannot give back to him his fallen heroes. And we who have not been able to fight, what can we do? We can make the Belgium of to-morrow worthy of the Belgians of to-day. Spread over Belgium, France, England and Holland, there are thousands of poor little orphaned children, the sons and daughters of brave men who have given their lives for their country and freedom. These anguished little ones have lost fathers and homes and everything. We can accept the trust of their care as a solemn tribute to the glorious dead. No hero's child must go hungry or clotheless. There must be orphanages for them in Belgium without distinction of creed where they can be trained until they are of an age to make their own way. Some shall be taken care of by private families, others shall be educated in schools and colleges, and they all will be looked after during the time they are under the patronage of the Belgian Orphan Fund.

Later on, in years to come, when all the orphans will have left to give their help to build up a still stronger and happier Belgium, or gradually when the orphanages are evacuated, it is proposed that they should be used as hospitals or hospices preferably for old soldiers and their wives.

The idea was put forward to create a fund to help these unfortunate children and the movement was initiated by Madame E. Pollet, the wife of the Consul General for Belgium, on November 15th, anniversary of the feast-day of King Albert, when a Belgian Flag Day was organised in London and in some other British towns. The idea was met with great sympathy and in the metropolis alone, a sum of about £6,000 was collected. The amount obtained up to date totals £79,357 1s. 4d. The Belgian Orphan Fund has recently sent, following the wish expressed by His Majesty the King of the Belgians, the sum of £10,000 for the assistance of the Belgian War Orphans actually in the parts of Belgium occupied by the enemy.

About the same time as the Belgian Orphan Fund was started, a similar Fund under the title of the "Friends of Belgium Society" was founded by Mr. John R. Marsh, of the Royal Colonial Institute. Recently these two movements have been fused, the Committees have joined hands in united bodies and the Fund will henceforth be known as the "Belgian Orphan Fund in which is incorporated the Friends of Belgium Society."

The Fund was officially recognised by the Local Government Board on May the thirteenth, 1916.

To those who venerate King Albert and Queen Elisabeth we can say there is no project nearer their hearts than this to which their Majesties have granted their patronage.

A letter has been received from Queen Alexandra, wishing the movement every success.

H.R.H. Princess Henry of Battenberg is President.

The list of Vice-Presidents, as printed on the back of this pamphlet, will testify to the world-wide sympathy with the aims of the Society.

British India, Dominions and Colonies are giving valuable help and powerful branches of the Belgian Orphan Fund have been inaugurated in Canada, Australia, New Zealand and South Africa. If we may write especially of Canada we are able to announce that H.R.H. Princess Louise Duchess of Argyll, the Countess Grey, the Countess Minto, the Lady Strathcona and the Lady Perley are Patrons of the Canadian Organisation. The school children of Canada have collected and subscribed £1,000 a month out of their pocket money to the Fund. They have done this for five months and set an example which school children at home and in other countries will probably be proud to follow. We are already glad to announce that we have received in the beginning of August, 1915, from the Agent General of the New South Wales Government (Australia) in London, the handsome sum of £29,500, which was collected by the school children of the above colony. The inhabitants of Auckland, Dunedin (New Zealand), and Melbourne sent us respectively £5,000, £1,000 and £1,470. The Consuls for Belgium in Glasgow, Cardiff, Calcutta, have remitted us approximately £2,000, £2,500 and £2,000.

There are branches in other parts of the world, in France, Russia, Scandinavia, etc., the U.S.A., and all the Spanish, Italian and Portuguese speaking countries, from which generous help may be expected.

PATRONS.

H.M. THE KING OF THE BELGIANS.
H.M. THE QUEEN OF THE BELGIANS.
H.R.H. THE DUCHESS OF VENDÔME.
H.I.H. THE PRINCESS NAPOLEON.

PRESIDENT.

H.R.H. THE PRINCESS HENRY OF BATTENBERG.

To those who venerate King Albert and Queen Elisabeth we can say there is no project nearer their hearts than this to which their Majesties have granted their patronage.

A letter has been received from Queen Alexandra, wishing the movement every success.

H.R.H. Princess Henry of Battenberg is President.

The list of Vice-Presidents, as printed on the back of this pamphlet, will testify to the world-wide sympathy with the aims of the Society.

British India, Dominions and Colonies are giving valuable help and powerful branches of the Belgian Orphan Fund have been inaugurated in Canada, Australia, New Zealand and South Africa. If we may write especially of Canada we are able to announce that H.R.H. Princess Louise Duchess of Argyll, the Countess Grey, the Countess Minto, the Lady Strathcona and the Lady Perley are Patrons of the Canadian Organisation. The school children of Canada have collected and subscribed £1,000 a month out of their pocket money to the Fund. They have done this for five months and set an example which school children at home and in other countries will probably be proud to follow. We are already glad to announce that we have received in the beginning of August, 1915, from the Agent General of the New South Wales Government (Australia) in London, the handsome sum of £29,500, which was collected by the school children of the above colony. The inhabitants of Auckland, Dunedin (New Zealand), and Melbourne sent us respectively £5,000, £1,000 and £1,470. The Consuls for Belgium in Glasgow, Cardiff, Calcutta, have remitted us approximately £2,000, £2,500 and £2,000.

There are branches in other parts of the world, in France, Russia, Scandinavia, etc., the U.S.A., and all the Spanish, Italian and Portuguese speaking countries, from which generous help may be expected.

PATRONS.

H.M. THE KING OF THE BELGIANS.
H.M. THE QUEEN OF THE BELGIANS.
H.R.H. THE DUCHESS OF VENDÔME.
H.H.H. THE PRINCESS NAPOLEÓN.

PRESIDENT.

H.R.H. THE PRINCESS HENRY OF BATTENBERG.

VICE-PRESIDENTS.

GREAT BRITAIN.

Her Grace The DUCHESS OF SOMERSET.
The MARQUESS OF SALISBURY, G.C.V.O., C.B.
The EARL OF SHAFTESBURY, K.P., K.C.V.O.
The EARL GREY, G.C.B., G.C.M.G., G.C.V.O.
The EARL OF LONSDALE.
The COUNTESS OF LONSDALE
The EARL HOWE, G.C.V.O.
The EARL CURZON OF KEDLESTON, G.C.S.I.,
G.C.I.E.
His Eminence CARDINAL BOURNE.
The Right Hon. Sir GEORGE H. PERLEY, High
Commissioner for Canada.

The Right Hon. Sir GEORGE REID, High Com-
missioner for Australia.
The Right Hon. W. P. SCHREINER, High
Commissioner for South Africa.
The Right Hon. THOMAS MACKENZIE, High
Commissioner for New Zealand.
The Hon. Sir FRANCIS HYDE VILLIERS,
G.C.V.O., K.C.M.G., C.B.
Col. The Hon. HARRY LAWSON, M.P.
LADY DUFF.
LADY LUGARD.
Sir EDWARD ELOAR, O.M.
LADY WATTS.
LADY MAYORESS OF LONDON.

BELGIUM.

BARON DE BROQUEVILLE, Belgian Prime
Minister.
Monsieur H. CARTON DE WIART, Belgian
Minister of Justice.
His Excellency Monsieur PAUL HYMANS, Belgian
Minister in London.

His Excellency BARON GUILLAUME, Belgian
Minister in Paris.
His Excellency Monsieur M. E. HAVENITH, Belgian
Minister in Washington.
His Excellency BARON FALLOU, Belgian Minister
at the Hague.

FRANCE.

His Excellency The FRENCH AMBASSADOR IN
LONDON.
DUC D'ESTISSAC.
DUCHESS D'ESTISSAC.
COMTE RENÉ DE CHERISEY.
COMTESSE DE BÉARN.
COMTESSE BRUNEEL.

COMTESSE D'HAUSSONVILLE, Croix Rouge
Française, Présidente du Comité Central
des Dames.
Monsieur RENÉ BAZIN, Membre de l'Académie
Française.
Monsieur E. HANOYEAUX, Comité Central des
Secours Américains.

RUSSIA.

His Excellency The RUSSIAN AMBASSADOR IN LONDON.

JAPAN.

His Excellency The JAPANESE AMBASSADOR IN LONDON.

HOLLAND.

Professor GUSTAAF VAN KALCKEN, Director Medieval Art Museum, Haarlem.

EXECUTIVE COMMITTEE.

Monsieur E. POLLET, Chairman, Consul General
for Belgium, London, assisted by:—
Mr. G. E. RAINE, Vice-Chairman.
Monsieur P. RAMLOT, Hon. Treasurer, Manager
of the Banque Belge pour l'Etranger
2, Bishopsgate, London, E.C.
Mr. JOHN R. MARSH, Honorary Secretary.
The LORD BISHOP OF BIRMINGHAM.
The Rt. Rev. Mr. A. A. DEWACHTER, D.D.,
Auxiliary Bishop of Mechlin.
The Very Rev. Mgr. M. E. CARTON DE WIART.
Madame E. POLLET.
Miss MINNIE COCHRANE.
Monsieur GEORGES VAN ZEVEREN
Madame GEORGES VAN ZEVEREN.

Mr. HERBERT HOOVER, Chairman of the Com-
mission for Relief in Belgium, representing
the American Section.
Mr. M. A. JAMIESON, representing the Canadian
Section.
Lieut.-Col. SAVAGE, representing the Australian
Section.
Mr. JAMES H. B. COATES, representing the New
Zealand Section.
Mr. FREDERICK DYER, J.P., representing the
South African Section.
Sir JOHN P. MIDDLETON.
Col. DUNCAN FITCHER.
Mr. R. BRUCE FOSTER.
Mr. EDWARD B. MORRIS.

Hon. Auditors: Messrs. Abbot, Daisley, Hill & Co., Chartered Accountants.

30th June, 1916.

Annexe 5

1. Lettres de remerciements d'orphelins belges parrainés par la Section scandinave du Belgian Orphan Fund⁴.

Lettre 1 : Lettre de Joseph Lefebvre à son parrain scandinave, Hozémont, 25 décembre 1919.



⁴ AGR, T 473 : Section scandinave du Belgian Orphan Fund. 1916 – 1922, 7-8 : Lettres de remerciements d'orphelins belges adressées à Adrien de Gerlache de Gomery et aux parrains et marraines, 1919 – 1922.

sollicitude, avec soins dont vous entourez
ma faible jeunesse, je désire avec ardeur
être plus grand pour vous prouver par
mes actions la vivacité de ma reconnaissance.

Personne ne mérite plus que vous d'être
heureuse et de jouir d'une félicité parfaite.

Vous avez été pour nous dans les jours
de détresse le soutien paternel, vous avez été
le consolateur de nos peines en vous mon-
trant pour nous d'une tendresse et d'une
générosité sans égards.

Combien je serais ingrat si

j'oubliais vos bienfaits.

Pour mériter vos soins et vos bontés
je vais redoubler de zèle dans l'accomplisse-
ment de mes devoirs d'écolier et de fils soumis
et dévoué.

Ma bonne mère, ma pauvre maman,
à qui je voue une affection bien tendue me
prie de vous présenter avec sa reconnaissance
éternelle, ses vœux les plus ardents et les plus
respectueux.

Recevez donc, je vous prie, cher Bienfait-
eur, l'expression de nos hommages les plus
sincères et les plus ardents pour tout ce qui
peut contribuer à votre honneur, et permettez
que j'y joigne l'assurance du profond respect
avec lequel je suis

Votre petit protégé et orphelin de guerre
Joseph Lefebvre

Flozémont le 25 Décembre 1919

Je prie son cœur

Lettre 2 : Lettre de Marie Wuyt à sa marraine scandinave, Gand, 18 décembre 1919.



Nieuport : Ruine des Halles, le 7 Septembre, 1916. Par M. Wagemans.

Bien chère Marraine,

De tout mon cœur je
veux vous remercier, vous qui êtes
si bonne pour moi. Ma mère est
pauvre et moi je suis souvent ma-
lade: elle doit m'acheter des choses qui
coûtent cher pour me fortifier.
Depuis que vous envoyez cet argent je
vais beaucoup mieux, je deviens gran-
de et forte!

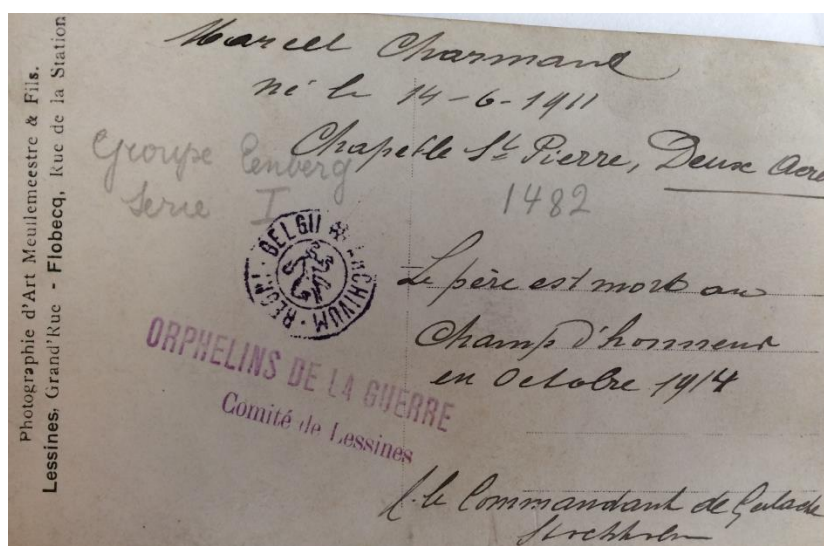


Chère Marraine, comme je voudrais
vous connaître!
Du fond du cœur je vous souhaite une
bonne, sainte et heureuse année.
Votre petite filleule
Marie Wuyts

Gand, le 18 décembre 1919.



2. Photographies d'orphelins belges parrainés par la Section scandinave du Belgian Orphan Fund⁵.




⁵ AGR, T 473 : Section scandinave du Belgian Orphan Fund. 1916 – 1922, 10 - 46 : Photographies des orphelins belges adoptés. s.d.

NB : Les dossiers de photographies sont numérotés de 10 à 171. Les archives contiennent une multitude de photos. Pour chacune d'entre elles, le nom, le prénom, le lieu de provenance et la cause de la mort du père sont mentionnés. De plus, le groupe (constitué pour faciliter le système de parrainage) auquel appartient l'enfant est également noté (ex : Groupe Einberg Série I). La première photographie est celle de « Marcel Charmant » dont le père est mort au champ d'honneur (octobre 1914) ; la deuxième est celle d'Aline, Marthe et Rachel Mackelberg dont « le père a été égorgé dans sa cave d'un coup de bayonnette (aout 1914) ».



Wackelberg Aline 1489
" Marthe 1490
" Rachel 1492
Grouse Lenbergk.
Serie H.
Reynze

Le père a été égorgé dans sa cage
à Woumen, d'un coup de baïonnette
en avril 1914.
N. le Commandant de Gelache
Stockholm



CHRONIQUE DES ABUS

Que se passe-t-il aux Hospices de Bruxelles ?

Vous vous souvenez, lecteurs, d'une interpellation qui eut lieu au Conseil communal de Bruxelles au sujet de l'Administration des Hospices : le gaspillage général, l'école des infirmières et la fameuse « Cité des Orphelins » furent les points principalement traités et le dernier cité eut les honneurs de discussions orageuses. L'esprit politique s'en mêla et tout se fonda en un ordre du jour bien belge, ni chair ni poisson. On pouvait cependant en conclure que le projet d'édification d'une cité pour orphelins suivant la conception de MM. Devoghel, Sluys et Smelten, avait vécu.

La guerre survint et la politique devant faire trêve (sauf celle du couteau sur la gorge : voyez Bruxelles et Etterbeek) on ne pensait plus à ces questions. Mais on avait compté sans les vaincus d' alors, qui peu confiants dans l'avenir de leur projet et voyant s'échapper, pour un d'eux, le beau rêve d'une direction générale, reprit l'affaire et firent tant et si bien qu'ils associèrent à leurs fins, le seul homme qui put réellement les aider s'ils parvenaient à le convaincre.

Donc, malgré le fameux vote du Conseil communal, M. Smelten, directeur de l'école n. 10, président de la Commission pédagogique, co-auteur du projet, et, en ce cas-ci, la partie agissante, parvint à convaincre M. le notaire Bauwens, administrateur des Hospices et conseiller communal, de l'opportunité qu'il y aurait à profiter de la guerre pour établir la cité et donner à ces chers orphelins des Hospices, les nids qu'ils attendaient et, *in petto*, à lui M. Smelten, la jolie somme (13,000 fr.) qu'il espérait. C'était un coup à tenter.

Avec une bonne foi absolue et réellement animé des meilleures intentions, l'honorable M. Bauwens se laissa circonvenir et, ne réfléchissant pas à ce qu'avaient de politiquement incorrect les décisions qu'on allait prendre et faire prendre, donna pleins pouvoirs à son ami M. Smelten. On loua des locaux par-ci, par-là, on fit des changements au local principal, on nomma des chefs de groupe, des adjoints, on meubla, installa et que sais-je ; enfin, on fit une dépense qui représentera une charge annuelle de plus de cent mille francs

Messieurs les administrateurs, pour savoir si M. X. a ou n'a pas ordonné des dépenses inutiles que vous avez ratifiées les yeux fermés, mais vous augmentez scandaleusement les appointements de certains gros agents (500 fr. pour certains) avec lesquels vous êtes au mieux, au détriment des petits.

Vous rationnez la nourriture des internes, infirmières, domestiques, vous leur enlevez le sucre dont ils ont besoin, mais MM. les gros fonctionnaires se sucrot eux-mêmes.

Vous faites fouiller les domestiques qui sortent, sans souci de leur dignité, mais vous laissez sortir tous les jours des bacs remplis de nourriture gaspillée faute de surveillance.

Vous faites espionner par vos directeurs le personnel médical et infirmier, vous créez des comités de surveillance, où se concentrent les bassesses de vos hôpitaux, où se forment les réputations, où s'établissent des dossiers secrets ; des directeurs reçoivent chez eux les délateurs, qui se créent ou embellissent leurs situations grâce à ces procédés de « surveillance » spéciale.

Certains se font octroyer des postes supplémentaires de directeurs d'école ou professeurs, ils touchent des jetons de présence alors qu'ils ont déjà de gros appointements et qu'ils ne sont occupés que pendant les heures réglementaires, mais vous donnez au petit personnel des salaires de famine et à ces malheureuses infirmières « belges » moins que des salaires de servantes.

Et pour maintenir votre œuvre politique de laisasion à outrance et vos prébendes, vous faites venir à grands frais de l'étranger des jeunes nurses inexpérimentées, qu'en bons patriotes que vous prétendez être, vous payez très cher, celles-ci. Cette petite combinaison coûte par an 30,000 francs de supplément aux Hospices de Bruxelles.

Un médecin, qui est de la boîte, celui-là, émarge à trois postes différents : chef de service chez les *paquets*, directeur médical-professeur et dispensateur des fortes rations ; c'est un partisan convaincu de la loi du moindre effort. Les voyages lui ont beaucoup appris.

⁶⁶ M. DE S., « Chronique des abus : Que se passe-t-il aux Hospices de Bruxelles ? », dans *Le Bruxellois* [En Ligne], 26 avril 1916, URL : <https://warpress.cegesoma.be/fr/node/52337/download/9q2Ty7m3qWvhGHGTGmfP> (consulté le 29/05/17).

supplémentairement, soit le revenu de plus de deux millions. Joli gaspillage!

Puis on s'aperçut tout à coup que le programme manquait de suite, d'étude, que ce n'était qu'une expérience que M. Smelten tentait et que les deniers des Hospices, qui devraient être gérés « en bon père de famille », étaient dépeçés stupidement par un budgetivore dont on n'avait mesuré ni l'énorme appétit, ni l'incomparable incompetence.

De plus, on s'inquiéta du mode d'éducation préconisé, certains bruits fâcheux circulèrent; M. Smelten, qui agissait comme président de la Commission pédagogique, dut démissionner brillamment et le Conseil général des Hospices, qui avait cependant ratifié toutes ces dépenses, ordonna une enquête.

Cette enquête dure depuis deux mois, à raison de deux séances par semaine; on interroge tout le monde, directrice, institutrices, adjointes, cuisinières, concierges, couturières, enfants, tout le monde y passe. Or, que veut-on prouver?

Que M. Bauwens a ou trop de confiance? C'est fait, puisque M. Smelten s'est exécuté lui-même. Que ce dernier ne mérito plus de diriger l'éducation des orphelins? C'est fait, puisqu'il a démissionné. Qu'il y a eu gaspillage? C'est fait, avec cette différence que les enquêteurs sont également coupables et qu'ils se feront pas comme les Japonais: Hara-kiri.

Ah! sans cela, ce qu'il faudrait bénir cette enquête qui débarrasserait les Hospices de toute cette politiciaille qui, même en ces temps-ci, trouve moyen de s'occuper d'enquête politique où la délation joue le plus grand rôle.

Le président de cette sorte de comité de salut public, M. Van Laugenhove, croit tenir son vieil ennemi politique, M. Bauwens, et il ne veut le lâcher que pantelant ou mort. C'est la seconde manche du duel.

J'ai dit que la délation servait de base à cette enquête, il faut ajouter que tout le Conseil, à peu d'exceptions près (et ce n'est pas M. Bauwens qui forme l'exception, rappelons-lui l'affaire Delbastée) a créé et facilité cette délation dans tous les bureaux; l'air des Hospices est aujourd'hui imprégné de ce microbe terrible: la mouchardise; toute cette administration se sent espionnée, certains fonctionnaires « précieux », voyant que le système leur a réussi, continuent et les vrais chefs, actuellement, ce sont les domestiques, les surveillants qui s'enferment dans les bureaux direc-

toriaux avec les maîtres de céans et y apportent des rapports souvent mensongers, adoucis à leur mentalité, mais qui flattent les désirs de certains de ceux qui les écoutent. A l'hôpital de la rue Pacheco, un surveillant se fait écrire comme directeur-adjoint. On y établit des dossiers secrets contre tous, on case et on classe avec frénésie. L'esprit de dévouement risque ainsi de disparaître; c'est la guerre constante.

Quand donc une rafale de dégoût balancera-t-elle certains éléments dissolvants qui, depuis cinq ou six ans qu'ils sont là, ont fait à cette administration, jadis respectée, un tort dont l'importance se calculera plus tard.

Et vous passez votre temps à enquêter,

Vous établissez contre les médecins-résidents des règlements inconcevables et qui vous obligent, contrairement à la loi et aux règlements administratifs, à nommer des titulaires *non diplômés*, exposés, par ce fait, à des poursuites judiciaires, puisqu'ils peuvent exercer, d'après les règlements des hôpitaux, sans le secours de personne l'art de guérir et cela, afin de rogner leurs appointements (il y en a deux dans cette situation à l'hôpital Saint-Jean), mais vous faites glisser dans le cadre des fonctionnaires M. le docteur-directeur Falloise, qui n'y a aucun droit, n'ayant pas l'ancienneté voulue, et qui grèvera le budget des Hospices d'une pension annuelle de 6 à 7,000 fr. Le directeur de l'Hospice de Middelkerke touche 10,000 francs par an et n'est employé nulle part ici (1).

Voilà où va l'argent des pauvres et des contribuables. Il fallait profiter de la guerre pour faire de ces coups-là!

Et vous ne comprenez peut-être pas que ce sont toutes ces mesures et d'autres similaires qui ont tari la source des donations, qui ont éloigné pour toujours les philanthropes. Qu'ont reçu les Hospices de Bruxelles depuis 8 ans? Rien et par votre faute, car vous vous êtes aliéné tous les concours, vous avez écarté toutes les générosités et rares sont ceux qui veulent encore léguer leurs biens aux Hospices.

Nous préciserons d'ailleurs quelques points effleurés ci-dessus et le public verra ce qui se passe dans cette administration d'où la politique eût dû être exclue et où ne règne que le sectarisme et la mouchardise.

Nous publierons avec d'autant plus d'empressement nos renseignements que nous avons la conviction de rendre service au public belge qu'une presse politique a laissé et laissera toujours dans l'ignorance.

Mais il ressort déjà suffisamment de ces quelques faits qu'une administration qui peut poser de tels actes, véritable Etat dans l'Etat, qui peut gaspiller les deniers publics sans encourir de responsabilités, constitue un danger social et est, de plus, un anachronisme.

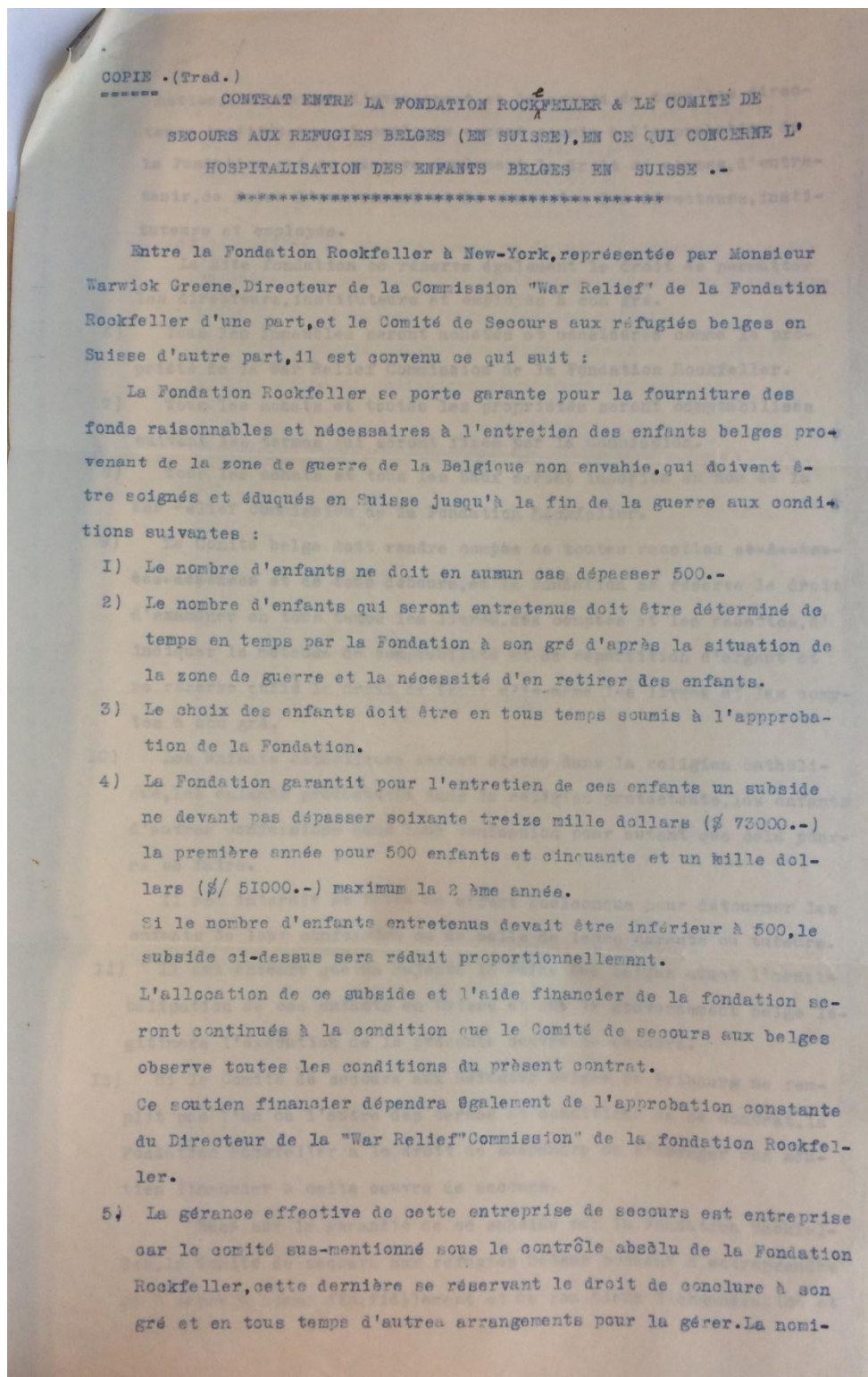
Les avantages et les charges de la bienfaisance doivent être égaux pour tous et c'est à l'Etat et aux communes à y pourvoir et non à des institutions privées, où le contrôle est nul, puisqu'il ne se produit que trop tard au grand dam des contribuables qui, en dernier ressort, doivent quand même payer la casse et boucher le déficit chronique. Voilà ce qu'on

devrait discuter aux séances publiques du Conseil au lieu de les bâcler en cinq minutes.

M. de S.

(1) C'est ce même directeur, M. Verneuil qui, un soir d'octobre 1914, quand les Allemands arrivèrent le 15 à Ostende, refusait d'accueillir les 97 enfants de l'œuvre des *Petits Lits Roses*, dont l'asile du *Crocodile* venait d'être démoli par le canon des vaisseaux anglais. Un officier allemand qui passait par les dunes, un médecin-major, dut forcer alors le Dr Verneuil à les héberger. Ce philanthrope médecin des pauvres s'y était d'abord refusé en exigeant au préalable le paiement de 4 fr. par enfant et par jour!

Annexe 7 : Traduction du contrat entre la Fondation Rockefeller et le comité de Secours aux réfugiés belges (en Suisse). En ce qui concerne l'hospitalisation des enfants belges en Suisse⁷.



⁷ AGR, T473, 1 : Comité central suisse de secours aux réfugiés belges à Lausanne (1914 – 1919), Hospitalisation des enfants belges en Suisse. Contrat passé entre la Fondation Rockefeller et le Comité de secours, 28 juillet 1916).

nation, l'entretien, l'avancement et le renvoi de tous les directeurs instituteurs et employés seront soumis à l'approbation de la Fondation, qui se réserve également le droit de nommer, d'entretenir, de faire l'avancement et de remercier les directeurs, instituteurs et employés.

La dite fondation se réserve également le droit de permuter les directeurs, instituteurs et employés à son gré.

- 6) Tous les immeubles seront achetés et considérés comme la propriété de la War Relief Commission de la Fondation Rockefeller.
- 7) Tous les achats et toutes les propriétés seront comptabilisés suivant les termes qui seront fixés par la Commission.
- 8) Tous les achats et tous les baux seront inscrits au nom de la War Relief Commission de la Fondation Rockefeller.
- 9) Le Comité belge doit rendre compte de toutes recettes et de toutes dépenses et de tous débours, et la Fondation se réserve le droit d'examiner en tous temps les livres, les comptes et les recettes, d'indiquer la méthode de comptabilité et de répartition d'argent et se réserve enfin le droit de tenir elle-même les livres et les comptes à son gré.
- 10) Les enfants catholiques seront élevés dans la religion catholique, les enfants protestants dans la religion protestante, les enfants d'autres confessions dans leur confession pour autant que cela pourra se faire.
Il est interdit de faire un effort quelconque pour détourner les enfants de leur confession ou de celle de leurs parents ou tuteurs.
- 11) Il est entendu que Sa Majesté la Reine des Belges admet l'hospitalisation de ces enfants en Suisse et que le gouvernement belge légitimera l'exécution de la présente oeuvre de secours.
- 12) Si le Comité de secours aux Réfugiés belges de Fribourg ne remplit pas l'un ou l'autre des termes et conditions de ce contrat, la Fondation Rockefeller a le droit de suspendre ou d'abroger son soutien financier à cette oeuvre de secours.

Basé sur la garantie de ce subside par la Fondation Rockefeller, le Comité de secours aux réfugiés belges consent à entreprendre et à mener à bonne fin, fidèlement et de son mieux l'organisation et

la direction de cette oeuvre de secours pour les soins et l'éducation des enfants belges en Suisse jusqu'à la fin de la guerre.

Le dit comité consent à administrer ce projet de secours de la manière la plus efficace et la plus économique possible et à obtenir le concours volontaire nécessaire pour l'administration de ce projet et l'éducation des enfants.

Le dit comité consent en outre à observer strictement tous les termes et conditions du présent contrat

COMITE CENTRAL DE SECOURS AUX REFUGIES BELGES :

signé :

Mary Widmer-Curtat
Présidente

Robert Monneron
Trésorier

pour la FONDATION ROCKFELLER :

signé :

Warwick Greene
Directeur de la War Relief Commission.

28 juillet 1916.

COMITE CENTRAL SUISSE DE SECOURS AUX REFUGIES BELGES

Complément à la deuxième liste des
Enfants isolés réfugiés en Suisse

Tous les Enfants figurant sur cette liste dépendent du Comité

" ROCKFELLER "

829 BAUDENOUT	Elza	13. 4. 1905	Alveringhem
827 ou	Camilla	25. 7. 1909	"
828 BAUDENOODT	Camille	15. 9. 1903	"
849 BEUN	Yvonne	4. 1905	Oostvleteren
831 BOUVE	Marcel	23. 4. 1910	Lampernisse
832 "	André	27. 4. 1913	"
830 BREYNE	Blanche	4. 7. 1904	Fintelle (pe)
833 CATRYSSE	Marie	15. 3. 1908	St. Jacobscap
834 "	Michel	25. 3. 1907	"
835 "	André	3. 5. 1909	"
836 DECOCQ	Georges	17. 2. 1906	Alveringhem
842 DEBACKER	Maria-Paulina-Cornelius	7. 2. 1907	Furnes
843 "	Valère-Franz- Cornelis	20. 10. 1904	"
844 "	Joris-Victor-Cornelis	7. 2. 1907	"
845 "	Robrecht-Camille-Cornelis	23. 7. 1913	"
840 DEBRUYNE	Georges	23. 10. 1905	Pollinchove
837 DECORTE	Marcel	27. 1. 1907	Oostvleteren
838 "	Julien	7. 11. 1909	"
841 DEHAENE	Albert	7. 2. 1903	Popringhe
847 DEHAENE	Agnès	1. 8. 1905	Poperinghe
848 "	Yvonne	24. 10. 1911	"
839 DEMEYRE	Jeanne	16. 1. 1902	Ypres
846 DEPORTE	Irma	15. 6. 1909	Poperinghe
851 GELDOF	Georges	31. 8. 1909	Paschendale
852 "	Godelieve	4. 10. 1911	"
853 G "	Gérard	8. 10. 1913	"
850 GOMBEER	Gérard	29. 10. 1914	Oostvleteren
858 HAGEBAERT	Sylvère	13. 2. 1903	"
854 HOORNAERT	Henri-Louis	2. 1. 1914	Hameau Ma Can
855 "	Germain	19. 5. 1911	pagne près C
856 "	Marie-Louise	6. 6. 1912	Cassel (Nord)
857 "	Joseph	1910	France
859 LEFEBVRE	Maria	2. 2. 1910	Oostvleteren
860 "	Rachel	11. 5. 1911	"
861 "	Germaine	30. 1. 1913	"
862 "	Achille	31. 7. 1914	"
863 MARKEY	Rachelle	8. 1904	"
864 "	Adrienne	7. 1903	"

- 2 -

865 PECCEU	Emma	19. 6. 1909	Coxyde
866 PEENE	Daniel	29. 9. 1908	Hoogstade -Linde
867 ROETHAERDS	Joseph	30. 3. 1904	Oostvleteren
868 ROLLY	Gustave	26. 7. 1904	Forthem
869 "	René	14. 9. 1908	"
870 "	Blanche	6. 6. 1910	"
871 STEENKISTE	Martha	13. 12. 1900	Oostduinkerke
872 VanBelle	Zulma	4. 1905	Oostvleteren
873 VANDORNE	Cyrella	13. 4. 1905	Forthem
874 VAN EEGROO	Zulma	23. 5. 1903	"
875 "	Rémy	12. 1. 1906	"
876 "	Léon	21. 12. 1904	"
877 VERSCHUYLE	Charles	11. 3. 1903	Montieros les A
			Amlens
			Récueilli à Haz
			brouck